



NOTRE VILLAGE

LETTRE D'INFORMATION

Printemps / Été 2023

Numéro 6



J'avais terminé mon précédent éditorial par la formule « à suivre » à propos d'une possible augmentation des impôts locaux en 2023. Eh bien, finalement, le conseil municipal, tenant compte des difficultés rencontrées par de nombreux habitants, a décidé de ne pas les augmenter. Certes, une augmentation apparaîtra sur les feuilles d'impôt, mais elle sera exclusivement imputable à une revalorisation des bases (+ 8,1 %) décidée par le Parlement et uniforme dans toutes les communes de France.

Vous verrez en page 3 le détail des projets d'investissement votés par le conseil municipal pour cette année (voirie, salle communale, aire de jeux). Je veux juste insister ici sur les travaux de voirie. Ceux-ci sont subventionnés par le département dans le cadre d'un contrat triennal. C'est ainsi qu'ont été réalisés et financés avec le contrat triennal 2020-2022 prolongé jusqu'au 30 juin 2023, le chemin piétonnier vers Sainte-Geneviève-lès-Gasny, la partie haute du chemin de Sainte-Geneviève et que le sera prochainement le chemin des Garolins à Clachaloze. Mais je viens d'apprendre que le nouveau contrat triennal qui devait couvrir la période 2023-2025 ne sera adopté qu'en fin d'année, de sorte que les travaux qu'il devait financer ne pourront être réalisés qu'en 2024, et c'était a priori le cas des importants travaux de sécurité routière sur le CD 200. Toutefois, soucieux d'aider la commune de Gommecourt, le département a décidé, postérieurement au vote de notre budget, de prendre intégralement à sa charge ces travaux-là. Deux conséquences en découlent : d'une part on peut espérer que travaux de sécurité routière sur le CD 200 seront réalisés plus rapidement qu'ils ne l'auraient été s'ils avaient été financés avec le nouveau contrat triennal ; d'autre part, la part de financement qui aurait dû rester à la charge de la commune pourra être reportée, après modification du budget, sur tout ou partie des travaux de confortement et de sécurisation du CV 3 qui relie le bourg au hameau (les treize virages), que nous n'avions pas, jusque-là, les moyens de programmer.

Comme, par ailleurs, le département a décidé depuis plusieurs années de refaire en 2023 le CD 100 dans la traversée de Clachaloze et d'en profiter pour renforcer la sécurité routière, la commune de Gommecourt devrait ainsi, sauf imprévu, bénéficier en moins d'un an d'une exceptionnelle amélioration de son réseau routier dans ses trois composantes principales : le CD 100, le CD 200 et le CV 3. Du jamais vu !

Les beaux jours sont revenus. Que cela vous incite à assister nombreux – ou mieux, à participer – à la kermesse de l'école et de l'APEGC le 23 juin en soirée et à la fête communale organisée par l'ALCS à Clachaloze le 24 juin. N'oubliez pas de réserver.

Et avec les beaux jours s'annonce la période des vacances. Profitez-en tous, pleinement. C'est le souhait que je formule, tout en vous rappelant que la pandémie n'est toujours pas finie et qu'il convient de rester prudent.

Votre Maire
Gérard Solaro

Cérémonies du 8 mai

Comme chaque année, une vingtaine de gommecourtois se sont retrouvés au monument aux morts, puis au monument à la mémoire de Robert Mennessier et enfin à la salle communale pour le verre de l'amitié.



Défibrillateurs

La commune s'est dotée de trois défibrillateurs : un à l'extérieur de la mairie, un à l'extérieur de la salle communale et un à l'extérieur de la bibliothèque à Clachaloze.

Une séance d'initiation à leur maniement – au demeurant fort simple – a eu lieu le 3 juin et a réuni plus d'une vingtaine de personnes qui, par les nombreuses questions posées, ont manifesté leur intérêt et leur curiosité. Une autre séance aura lieu en septembre.

Déchetterie

La nouvelle déchetterie, située à Freneuse à côté de l'actuelle, ouvrira ses portes cet été. Pour y accéder, il vous faudra avoir une carte distincte de la carte actuelle qui comportera l'immatriculation de votre véhicule (et c'est la lecture automatique de celle-ci qui permettra l'ouverture des barrières). Vous serez informés très prochainement par un courrier de la CCPIF des conditions d'utilisation de la nouvelle déchetterie (dépôts autorisés, plus nombreux que précédemment, types de véhicules ayant accès). Mais n'attendez pas pour vous faire délivrer la nouvelle carte : vous devez justifier de votre identité et de votre domicile ainsi que de l'immatriculation de votre véhicule ; vous pouvez le faire par internet en scannant ces documents, ou en vous rendant au siège de la CCPIF, rue Solange Boutel à Freneuse ; de toute façon, vous devrez vous y rendre pour retirer la carte.



Collecte

Lors du dernier ramassage des encombrants, le 15 mai, le spectacle était affligeant. Est un « encombrant », ce qui encombre et qu'un particulier ne peut transporter lui-même à la déchetterie, comme un canapé ou un matelas. Le ramassage des encombrants n'est en aucun cas un vide-greniers, ni l'évacuation d'articles refusés à la déchetterie (pneus découpés, pots de peinture, gravats non triés etc.). En raison du comportement de quelques personnes irresponsables (et le spectacle a été tout aussi désolant dans des communes voisines), on parle de supprimer purement et simplement le ramassage des encombrants – ce qui, au demeurant, entrainerait une importante économie. Ne mettez pas aux encombrants n'importe quoi ! Par ailleurs, nous vous rappelons que les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans des poubelles homologuées. Le personnel de la société concessionnaire du ramassage a reçu fermement pour instructions – liées d'ailleurs à des impératifs d'hygiène du travail imposés par l'Assurance Maladie – de ne plus ramasser les sacs déposés sans poubelle. Comme on dit à la SNCF à propos de chaque retard de train (c'est-à-dire presque tous les jours), « merci de votre compréhension ».



Le budget adopté pour 2023 par le conseil municipal le 13 mars, sans majoration du taux des taxes foncières, se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Budget équilibré à 701 000 euros (dont 333 191 euros d'excédents reportés d'exercices précédents).

Les principales recettes sont les recettes fiscales (298 862 euros, dont 238 521 de contributions directes) et 48 947 euros de dotations et participations diverses.

Les principales dépenses sont les charges de personnel (259 300 euros) et les charges à caractère général, spécialement l'électricité, les prestations et services dont la cantine, les fournitures de petit équipement (164 678 euros). La plupart de ces dépenses ont un caractère obligatoire.

Un excédent de 195 449 euros est prévu, pour être reversé à la section investissement.

Section d'investissement

Budget équilibré à 1 042 274 euros (dont 316 617 de restes à réaliser de l'exercice 2022 en recettes et 226 799 en dépenses).

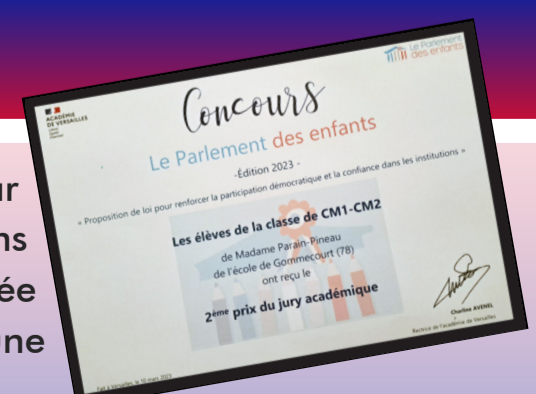
Outre le virement de l'excédent de la section fonctionnement, **les recettes** sont principalement diverses subventions de la région, des affaires culturelles (DRAC) et du conseil départemental.

En dépenses, sont prévus (toutes les sommes sont TTC, la TVA étant récupérable avec un décalage de 2 ans) :

- ✓ **Les travaux de reprise en sous-œuvre** à l'église, phase préparatoire à la réfection des vitraux, pour **310 715 euros**. Les subventions ont été accordées et les travaux vont pouvoir commencer.
- ✓ **Les travaux d'aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales** au carrefour Grande Vignette/Côte aux chiens/Place de Gaulle, pour **40 000 euros**.
Là encore, la subvention a été accordée (au titre du contrat triennal 2020-2022 prorogé) et l'appel d'offres va être prochainement lancé.
- ✓ **La réfection du chemin des Garolins** à Clachaloze pour **14 710 euros**.
Nous attendons la subvention (au titre du contrat triennal 2020-2022 prorogé) qui ne devrait pas tarder.
- ✓ **Les améliorations de sécurité routière sur le CD 100** pour **30 000 euros**, liées à la réfection de cette voirie par le département, prévue en juillet 2023.
- ✓ **Les aménagements de sécurité routière sur le CD 200** pour **163 740 euros**.
Comme indiqué dans l'éditorial, ces travaux seront finalement financés intégralement par le département et la somme pourra être reportée sur la réfection du CV 3 dont nous attendons l'estimation par l'agence départementale Ingeniery.
- ✓ **L'aménagement d'une aire de jeux** pour les tout petits pour **25 856 euros**, en face du city stade.
La subvention DETR vient de nous être accordée et les travaux vont être réalisés incessamment.
- ✓ **La rénovation de la salle communale** pour **80 000 euros**.
Nous sommes dans l'attente des préconisations (pompe à chaleur ou géothermie ou autre) de l'agence Ingéniery.
- ✓ **Le lancement de la révision du PLU** pour **15 200 euros**.

ÉCOLE

Les élèves du cours moyen (CM1 et CM2) ont participé à un concours organisé par l'académie de Versailles sur le parlementarisme, concours qui a regroupé pas moins de 81 écoles. Ils ont reçu **le deuxième prix** et ont été invités à visiter l'Assemblée Nationale. De son côté, le conseil municipal a décidé de les convier à assister à une de ses prochaines réunions.
Encore bravo aux lauréats !



La fête communale organisée sous l'égide de l'ALCS aura lieu le samedi 24 juin à Clachaloze. Entre un concours de pétanque à partir de 13 h 30, des animations diverses pour enfants et adultes à partir de 16 h, un tournoi de sumo à partir de 19 h, une restauration à partir de 20 h et le feu de la Saint-Jean à partir de 23 h, sans parler de la buvette à toute heure et d'un accompagnement musical, vous n'aurez que l'embaras du choix.



Venez nombreux, et n'oubliez pas de réserver pour le menu restauration...

L'organisation de la fête communale est un travail colossal, particulièrement la veille et le lendemain avec le montage puis le démontage des installations. Grand merci à l'ALCS. Mais le meilleur moyen de la remercier est encore de participer aux réjouissances ... et de donner un coup de main. Merci d'avance aux volontaires.



L'APEGC



est, rappelons-le, plus qu'une association ; c'est une institution indispensable à une saine intégration de l'école dans la vie de la commune et à la participation de celle-ci à de nombreuses activités de celle-là (spectacle de Noël, voyages, kermesse).

Sébastien Verhille, après y avoir consacré de nombreuses années – ce dont tous le remercient chaleureusement – ne souhaite pas voir son mandat de président renouvelé à la prochaine rentrée scolaire. Nous lançons un appel vibrant aux candidatures.

Kermesse

Organisée par l'école et l'APEGC.

La kermesse se tiendra le vendredi 23 juin à partir de 17 heures.

Nous vous y attendons nombreux pour assister au spectacle donné par les enfants.



ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Marie-Claude VINCK le 19 janvier 2023, (69 ans).
André JEANROY le 26 mai 2023, (69 ans).

Andrée BOUVET le 09 juin 2023, (90 ans).

NAISSANCES

Lucas FAULON né le 10 décembre 2022
Nelyjah SEBASTIEN né le 07 mars 2023

Hanaé FROGER née le 04 mai 2023

MARIAGE

Timothy BARKER et Barbara FAVRE le 8 avril 2023. - Valentin BERNARD et Jeanne DELAPORTE le 20 mai 2023.

MAIRIE 12 bis, rue des Écoles - 78270 Gommecourt

Horaires d'Ouverture :

Les lundi et jeudi de 16 h. 30 à 19 heures.

Nous contacter : Téléphone : 09 81 41 65 90

Mail : mairie.gommecourt@bbox.fr

